



1 place Bérat 57340 Morhange  
☎ 03 87 86 22 11  
contact@morhange.fr  
www.morhange.fr

Ville de

# Morhange~Moselle

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

ID : 057-215704834-20220509-20220509\_5-DE

## CHARTRE DES COLLECTIONS

### Objectifs et principes généraux :

La Médiathèque Municipale est un service public. Ses missions s'inscrivent dans les principes énoncés par la charte des Bibliothèques (Conseil supérieur des Bibliothèques, 1991) et le Manifeste de l'Unesco sur les Bibliothèques Publiques (1994) ; elle se doit de servir toutes les catégories de la population, sans exclusion, ni privilège. Les collections ne doivent pas être soumises à une censure politique, raciale, idéologique, religieuse, ni à des pressions commerciales. Pour assurer la diversité des ouvrages proposés, la Médiathèque Municipale effectue des renouvellements de documents plusieurs fois dans l'année auprès du pôle départemental de lecture publique de Créhange.

### Les missions principales de la Médiathèque :

- développer la pratique de la lecture auprès des publics jeunes et adultes. Il est nécessaire de s'appuyer sur des collections pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés, mises à jour régulièrement ;
- maintenir les collections cohérentes et d'actualité. Les collections font l'objet d'une réorganisation, d'une sélection et d'une élimination pour maintenir la qualité physique et intellectuelle des documents présentés ;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle. Le texte, l'image et le son participent à l'enrichissement personnel ;
- contribuer à mettre en valeur les thématiques ; des œuvres ou des auteurs peu présents dans le circuit commercial, la médiathèque étant un lieu de diffusion et de médiation ;
- garantir l'accès aux nouveaux supports et aux nouvelles technologies (livres lus, internet) ;
- être un lieu de découvertes, de rencontres, d'échanges et de convivialité dans la commune.



1 place Bérot 57340 Morhange  
☎ 03 87 86 22 11  
contactemorhange.fr  
www.morhange.fr

Ville de

Morhange~Moselle

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

ID : 057-215704834-20220509-20220509\_5-DE

## Les secteurs documentaires :

### ***L'espace adultes :***

Le fond adulte se compose :

- d'ouvrages de fiction (romans, policiers, science-fiction, ouvrages en grands caractères) ;
- de biographies ;
- de bandes dessinées ;
- d'ouvrages documentaires ;
- d'un fond régional (ouvrages sur la Lorraine) ;
- de dictionnaires et d'encyclopédies ;
- d'un espace presse ;
- des livres lus ;

### ***L'espace jeunesse :***

Le fond jeunesse se compose :

- d'une marmothèque ;
- d'albums ;
- de romans et premières lectures ;
- d'ouvrages documentaires ;
- de contes ;
- de bandes dessinées et de mangas ;
- d'un fond régional (ouvrages sur la Lorraine) ;
- d'ouvrages de référence ;
- de divers magazines.

### ***L'espace ados :***

Le fond ados se compose :

- de romans ;
- d'ouvrages documentaires ;
- de livres jeux
- de bandes dessinées et de mangas.

### ***L'espace multimédia :***

Le fond multimédia se compose :

- d'un accès à Internet ;
- d'outils bureautiques.



1 place Bérot 57340 Morhange  
☎ 03 87 86 22 11  
contactemorhange.fr  
www.morhange.fr

Ville de

Morhange~Mos

Envoyé en préfecture le 11/05/2022  
Reçu en préfecture le 11/05/2022  
Affiché le  
ID : 057-215704834-20220509-20220509\_5-DE

## L'accès aux collections :

Les documents ont deux modes de communication possibles :

### ↳ En consultation libre :

Il est nécessaire que tout usager puisse trouver de l'information et de la documentation de référence. En conséquence, certains documents ne s'empruntent pas et sont à consulter sur place : les encyclopédies, les dictionnaires, le dernier numéro du journal et des magazines.

### ↳ En prêt :

La très grande majorité des documents sont en libre accès et en prêt, c'est-à-dire qu'ils peuvent être empruntés par toute personne inscrite à la médiathèque, dans la limite du nombre d'emprunts maximum défini, et dans la mesure de leur disponibilité à un moment donné : lorsqu'ils sont déjà empruntés par un autre adhérent, il est possible de les réserver.

## Les critères de sélection :

Les documents de la Médiathèque doivent permettre aux usagers de s'informer, de se former, de se cultiver, de se distraire. Les collections de documents sont destinées à tous. Elles tendent dans leur ensemble, à l'encyclopédisme, la diversité, l'universalité tout en restant variées dans leur niveau de difficultés. Aucun domaine ne sera couvert avec exhaustivité. Les livres scolaires, les ouvrages de niveau universitaire ne seront pas pris en compte, étant donné qu'ils ne sont pas adaptés à la politique d'acquisition de documents menée par une Médiathèque.

Les critères d'acquisition des ouvrages seront :

- la qualité des textes, des images et des illustrations ;
- l'actualité et la véracité des informations (pour les documentaires) ;
- la pérennité du document est un critère supplémentaire de choix. Les collections s'inscrivant dans la durée, les documents à caractère éphémère sont, dans la mesure du possible, écartés. Il est donc réservé à la presse seule de traiter des sujets à caractère éphémère.

La Médiathèque dans la mesure du possible assure régulièrement le renouvellement des collections.

Le choix des ouvrages respectera le pluralisme des opinions dans la mesure où ces derniers ne contreviennent pas aux valeurs de la République et à la législation en vigueur (notamment les lois n° 72-546 du 1<sup>er</sup> juillet 1972 et 90- 615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations religieuses, ethniques, racistes...).



1 place Bérot 57340 Morhange  
☎ 03 87 86 22 11  
contact@morhange.fr  
www.morhange.fr

Ville de

Morhange~Moselle

Envoyé en préfecture le 11/05/2022  
Reçu en préfecture le 11/05/2022  
Affiché le  
ID : 057-215704834-20220509-20220509\_5-DE

### Les suggestions d'achat des lecteurs :

Elles sont prises en compte par la Médiathèque dans la mesure du possible, c'est-à-dire si ces suggestions correspondent à la présente Charte et si elles réunissent les critères de sélection énumérés ci-dessus.

Dans tous les cas, la Médiathèque s'engage à informer le lecteur de la suite à donner à sa demande.

### Les dons :

La Direction de la Médiathèque est seule habilitée à accepter ou refuser les documents proposés ; elle se réserve le droit, si les ouvrages ne sont pas adaptés au fonds, de transmettre ces documents vers d'autres établissements publics ou associatifs ; de la ville ou non.

Les documents que nous ne conserverons pas seront aussi proposés à la vente ou recyclés.

La Médiathèque ne peut accepter :

- les documents audiovisuels, en raison des droits de diffusion à respecter ou d'accords passés directement avec le producteur ;
- les journaux ou revues.

### Élimination et mise en réserve :

Les procédures d'élimination régulière des ouvrages suivent les mêmes règles que les acquisitions : les mêmes critères seront requis pour le retrait de documents des collections.

La mise en réserve s'effectue lorsqu'un ouvrage est moins emprunté ou consulté, mais conserve néanmoins son intérêt. Tout document en réserve peut être demandé au personnel et emprunté ou consulté.

### Responsabilité des acquisitions :

La politique documentaire est définie par la Responsable de la Médiathèque, en concertation avec le Maire. La Responsable est chargée de veiller au respect de la Charte des collections et de la faire appliquer par le personnel de la Médiathèque auprès des usagers.

Fait à Morhange, le 13-05-2022



Le Maire,  
Christian STINCO